

Création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 22 mars 2018

Le CESER salue la création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, qui facilitera, dans le cadre d'une gouvernance équilibrée organisée autour de bassins de mobilité, la coordination et l'intégration des différents modes et réseaux de transport. Le CESER sera attentif à ce que les actions portées s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement et de développement durable des territoires.

Un certain nombre de précisions sont toutefois attendues sur les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'intermodalité « au quotidien » : conditions de déplacement entre les bassins de mobilité et avec les régions limitrophes, ouverture des données « transports », ou encore financement du syndicat.

Le CESER regrette enfin que cette démarche ne soit pas partagée par l'ensemble des autorités organisatrices de la région, au détriment des usagers de certains territoires qui ne pourront pas bénéficier des avancées proposées par le SMINA.

Région très étendue, rurale, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une utilisation prédominante de l'automobile. Celle-ci apparaît en effet comme un mode contraint pour une partie des usagers, et reste souvent le moyen le plus adapté pour se déplacer. La Région doit clairement affirmer dans ses constats de départ que l'une des principales causes de cette situation tient à l'étalement urbain que les politiques d'aménagement et d'urbanisme ne sont pas parvenues à contenir. Le développement d'une alternative à cette forte dépendance à l'automobile passe par une meilleure complémentarité entre tous les modes de transport. C'est dans ce contexte que le Conseil Régional propose de créer un Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA), forme de coopération particulièrement intégrée entre Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Une avancée notable en faveur de l'intermodalité

Le CESER voit avec intérêt la Région s'engager dans la création d'un syndicat mixte regroupant les AOM de Nouvelle-Aquitaine, dans le prolongement des propositions qu'il a portées dans son rapport sur l'intermodalité¹. Il salue la création, dans des délais relativement courts, de ce syndicat dont l'objectif est de faciliter des déplacements « sans couture », en favorisant :

- la coordination des offres de transport, au-delà des seuls réseaux de transport public ;
- l'information des usagers par le déploiement d'un système d'information multimodal ;
- la mise en place d'un billet unique et d'une tarification coordonnée.

Au-delà de ces compétences déterminées par la loi, le SMINA doit être un vecteur d'échanges et de diffusion de bonnes pratiques, afin d'améliorer les conditions de mobilité, en particulier au quotidien (déplacements domicile-travail, domicile-études...).

Le CESER prend acte des modalités d'organisation du SMINA. Il note en particulier que la gouvernance du syndicat fait une très large place aux AOM, la Région ne disposant que de 36 voix sur 103 au sein du comité syndical, alors qu'elle participe à 50 % du budget. Le CESER approuve également la volonté de

¹ *L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine*, juillet 2017.

s'appuyer sur cinq bassins de mobilité, favorisant l'émergence et la mise en œuvre des projets au plus près des territoires. Le Conseil Régional prévoit de doter le SMINA d'un Observatoire des déplacements, dont la mission devra s'étendre au recensement de l'ensemble des offres de transport, au-delà de seuls réseaux publics. Afin de pouvoir également contribuer à l'évolution des outils, structures et projet liés à la mobilité, l'Observatoire devra veiller à porter une approche tant quantitative que qualitative.

Des précisions attendues sur l'intermodalité « au quotidien »

Les bassins de mobilité soulèvent plusieurs interrogations. L'Assemblée est notamment dans l'attente de précisions sur les critères ayant permis de les déterminer. Elle considère que ces bassins doivent être délimités à partir des besoins identifiés (bassins de vie, bassins d'emplois, accès aux services...) et pouvoir évoluer si nécessaire. Une attention particulière devra également être portée aux déplacements entre les bassins de mobilité, afin de limiter les effets liés au passage de l'un à l'autre. Dans le même sens, le CESER souhaite que la Région renforce ses échanges avec les Régions limitrophes, afin de mieux répondre aux besoins des usagers : l'enjeu des déplacements interrégionaux, source de contrainte pour l'usager, ne doit de ce point de vue pas être ignoré.

Le CESER attire également l'attention sur l'accessibilité des services proposés, qui s'appuient notamment sur le numérique, dans certains territoires (zones blanches) et pour les personnes les plus fragiles. Il souhaite que le système d'information multimodal (SIM) soit conçu, dès le départ, dans une perspective d'accessibilité la plus large possible (selon la norme W3C). Plus largement, l'information multimodale doit pouvoir se déployer à travers l'ensemble des canaux possibles, numériques, mais aussi physiques. De ce point de vue, le CESER juge indispensable de s'appuyer et de développer des guichets physiques, sous des formes diverses : canaux de distribution existants, guichets et boutiques des transporteurs, maisons de services publics, maisons de la mobilité... Toujours dans une perspective d'accessibilité et de facilité d'utilisation pour l'usager, l'information proposée dans le SIM doit être la plus complète possible, dès le premier niveau de lecture des usagers, sans renvoyer vers d'autres sources. Le CESER propose ainsi que le SIM recense les solutions locales de mobilité complémentaires à l'offre proposée par les réseaux publics de transport.

Le CESER note avec intérêt la création d'un comité des partenaires du transport public, instance de concertation du syndicat mixte. Il souhaite que celui-ci soit notamment ouvert, au-delà des obligations légales, à un large panel d'associations intéressées par la mobilité dans la région : associations de protection de l'environnement, de parents d'élèves...

Le CESER sera également attentif à la prise en compte de la diversité des territoires qui composent la Nouvelle-Aquitaine, et tout particulièrement des espaces ruraux, dans la stratégie et les projets portés par le syndicat. C'est à cette condition qu'il pourra répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble des habitants.

S'il salue l'ouverture et le partage des données alimentant le système d'information multimodal, le CESER propose qu'une réflexion soit menée afin d'identifier les meilleures solutions de valorisation de ces données pour les acteurs du territoire. Il suggère ainsi de maintenir la logique d'opendata en favorisant des actions auprès des acteurs du numérique de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils s'en emparent.

Le SMINA sera doté d'un budget prévisionnel de 1,7 millions d'euros, sur lequel l'Assemblée souhaite disposer de davantage de précisions. Le CESER sera attentif à ce que le budget envisagé permette de répondre de la manière la plus efficace possible aux missions que le SMINA s'est donné, à commencer par le financement du Système d'Information Multimodale (SIM).

Par ailleurs, le CESER note que certaines des collectivités qui bénéficient du Versement Transport (VT) ne l'utilisent pas totalement pour financer le développement de leurs réseaux de transport. Il souhaite que le SMINA se saisisse de cette problématique, afin de connaître quelle part de VT y est réellement consacrée.

Une démarche suspendue à l'engagement des autorités organisatrices

L'une des clés de réussite du SMINA tient à la volonté des autorités organisatrices de s'engager dans cette démarche de coopération. Le CESER s'interroge sur le risque que certaines d'entre elles ne souhaitent pas, pour des raisons qui leur appartiennent, adhérer au syndicat. Il ne peut que regretter cette situation préjudiciable aux usagers concernés, qui ne pourront bénéficier de la coordination des services, de l'information multimodale et de la tarification intermodale offert dans les autres parties du territoire.



Le CESER souhaite que la création du SMINA et, plus largement, la politique de mobilité portée par la Région, s'inscrive dans une vision transversale et cohérente de l'aménagement et du développement du territoire. C'est toute l'ambition que le SRADDET devra porter.



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine »

155 votants
154 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine